

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE et COLONIES
Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr.
ETRANGER (frais de poste en sus).

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS LÉGALES :

4 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE

Echange de télégrammes à l'occasion de la fête patronymique de S. A. S. le Prince Souverain.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Arrêté Ministériel concernant les Pigeons Voyageurs.

Arrêté Ministériel concernant la réglementation des Postes de Radio.

Arrêté Ministériel concernant le contrôle sur les publications et impressions.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis à la population.

Avis aux propriétaires d'automobiles.

Appel aux conducteurs de poids lourds.

Relevé des prix des légumes et fruits.

Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.

Prix du lait.

INFORMATIONS :

VIII^{mes} Jeux Universitaires Internationaux.

VARIETES

Un des pères de l'agriculture française, par Paul Bastid.

MAISON SOUVERAINE

A l'occasion de la fête patronymique de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, M. le Docteur Settimo, Président du Conseil National a adressé à Son Altesse Sérénissime le télégramme suivant :

Au nom du Conseil National, j'adresse à Votre Altesse Sérénissime, à l'occasion de Sa fête, l'expression de nos vœux les plus sincères et les plus dévoués.

S. A. S. le Prince a fait répondre :

Prince Souverain vous remercie vivement ainsi que le Conseil National pour expression des vœux à laquelle Son Altesse Sérénissime est très sensible.

De son côté, M. Paul Bergeaud, Premier Adjoint, a fait parvenir au Prince Souverain l'adresse suivante :

A. S. A. S. le Prince Louis II
Château de Marchais

Au nom de la Municipalité et du Conseil Communal, suis heureux d'exprimer à Votre Altesse l'expression des vœux les plus sincères que nous formons à l'occasion de Votre fête.

BERGEAUD.

S. A. S. le Prince a daigné faire répondre par la dépêche suivante :

Laon - Télép. de Liesse

Très sensible vœux exprimés pour Sa fête Prince Souverain adresse à Municipalité et Conseil Communal ses meilleurs remerciements.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article premier du Traité du 17 juillet 1918 ;
Vu l'accord particulier intervenu avec le Gouvernement Français ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2201 du 24 septembre 1938 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 31 août 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont interdites, à moins que le Gouvernement ne les ait expressément autorisées, toute importation de pigeons voyageurs sur le territoire ou dans les eaux territoriales de la Principauté et toute exportation de pigeons voyageurs hors de ce territoire ou de ses eaux territoriales.

Est interdit, de même, tout mouvement de pigeons voyageurs à l'intérieur de la Principauté.

ART. 2.

Tous les pigeons voyageurs existant actuellement dans la Principauté doivent être déclarés au Gouvernement dans les vingt-quatre heures, avec l'indication du lieu où se trouve leur colombier.

ART. 3.

Il est interdit à tout navire ou aéronef commercial, passant ou séjournant dans les eaux monégasques, d'avoir à bord des pigeons voyageurs.

ART. 4.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 31 août 1939.

Le Ministre d'Etat,
E. ROBLLOT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article premier du Traité du 17 juillet 1918 ;
Vu l'accord particulier intervenu avec le Gouvernement Français ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2201 du 24 septembre 1938 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 31 août 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est interdit de faire fonctionner, d'installer, de réparer, de fabriquer ou de vendre des postes radio-électriques d'émission sans autorisation spéciale.

ART. 2.

Les postes privés radio-électriques de réception sont laissés en principe à la disposition de leurs détenteurs.

Le Gouvernement a le pouvoir de saisir tout poste récepteur privé qu'il jugera utile de supprimer.

ART. 3.

Tous les postes privés radio-électriques d'émission et de réception doivent être déclarés dans les vingt-quatre heures au Gouvernement, par écrit.

ART. 4.

A bord des bateaux non militaires se trouvant dans les eaux monégasques, les antennes et cadres des bâtiments de commerce doivent être déconnectés des appareils.

Est toutefois autorisée l'émission des signaux de détresse et des signaux strictement indispensables à la sécurité de la navigation.

ART. 5.

Au dessus du territoire et des eaux territoriales monégasques les aéronefs non militaires ne peuvent transmettre que des télégrammes relatifs à la sécurité de l'aéronef.

ART. 6.

Le contrôle radiotélégraphique des bâtiments de commerce et de plaisance et des aéronefs non militaires est exercé par le chef de la police de la navigation.

ART. 7.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 31 août 1939.

Le Ministre d'Etat,
E. ROBLLOT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article premier du Traité du 17 juillet 1918 ;
Vu l'accord particulier intervenu avec le Gouvernement Français ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2201 du 24 septembre 1938 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 31 août 1939 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La divulgation sous quelque forme que ce soit de toutes informations d'ordre militaire, diplomatique, économique ou autre pouvant nuire aux intérêts de la France et de la Principauté, est interdite.

A cet effet, les journaux, livres, brochures, affiches, écrits de toute nature ou films seront soumis au contrôle préventif du Gouvernement, lequel aura le droit de saisir ou de suspendre les publications contenant des informations, articles ou dessins non autorisés.

ART. 2.

L'introduction sur le territoire monégasque, la circulation et la mise en vente ou distribution de journaux, brochures, livres, dessins, affiches, écrits de toute nature ou films publiés à l'étranger pourra être interdite.

ART. 3.

Toute infraction aux interdictions ci-dessus visées sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de cent à mille francs.

L'article 463 du Code Pénal est applicable.

Le match de water-polo qui clôturait la nocturne entre l'équipe de France et une sélection étrangère démontra une fois de plus la supériorité de l'équipe française qui marqua un nombre respectable de buts grâce à sa rapidité et son homogénéité.

Les épreuves finales se sont disputées samedi en présence de S. A. S. le Prince Rainier. Elles ont donné les résultats suivants :

ATHLETISME

400 mètres haies (hommes). — Finale

1. Cochran (Etats-Unis), en 52'' 8/10 ; 2. Palmer (Angleterre), 56'' 4/10 ; 3. Mitchell (Ecosse), 56'' 5/10 ; 4. Gernont (France) ; 5. Delfour (France).

800 mètres plat (hommes). — Finale

1. Beetham (Etats-Unis), 1'53''3/10 ; 2. Levêque (France), 1'53''8/10 ; 3. Pfanner (France), 1'54''3/10 ; 4. Faure (France).

200 mètres plat (hommes). — Finale

1. Jeffrey (Etats-Unis), 21'' 5/10 ; 2. Jenkins (Angleterre) ; 3. Battiste (Etats-Unis) ; 4. Bucourt (France) ; 5. Robertson (Ecosse) ; 6. Felshuns (Lettonie).

5.000 mètres plat

1. Caistairs (Ecosse), 15'20''2/10 ; 2. Schwartzkopf (Etats-Unis), à une poitrine ; 3. Peredde (France) ; 4. Lutz (Suisse) ; 5. Lorbak (Ecosse) ; 6. Ducaire (France).

Relais 4x100 mètres (hommes). — Finale

1. Etats-Unis 41'' 9/10 ; 2. France ; 3. Lettonie ; 4. Ecosse.

Lancement du javelot (hommes). — Finale

1. Vainio (Finlande), 67 m. 87 ; 2. Steers (Etats-Unis), 62 m. 20 ; 3. Faes (Suisse), 59 m. 53 ; 5. Scheideman (Ecosse), 54 m. 09 ; 6. Fabre (France), 51 m. 37.

Relais 4x400 mètres (hommes). — Finale

1. Etats-Unis, 3' 14'' 5/10 ; 2. France, 3' 16'' 3/10 ; 3. Ecosse, 3'28''5/10 ; 4. Suisse.

Saut en longueur (hommes). — Finale

1. Watson (Etats-Unis), 7 m. 11 ; 2. Meisch (Luxembourg) ; 3. Baudruz (France) ; 4. Crétine (France) ; 5. Faucher (France) ; 6. Dickie (Ecosse), 8. Pat (Lettonie).

1.500 mètres (hommes). — Finale

1. Rideout (Etats-Unis), 5'1'' 1/10 ; 2. Balodis (Lettonie) ; 3. Lutz (Suisse) ; 4. Boiron (France) ; 5. Buet (France) ; 6. Panchaud (Suisse) ; 7. Arnold (Suisse) ; 8. Arnaud (France).

Triple saut (hommes). — Finale

1. Noren (Finlande), 14 m. 11 ; 2. Faucher (France) ; 3. Nichil (France) ; 4. Dickie (Ecosse) ; 5. Eccels (Ecosse) ; 6. Breitman (France).

Relais 4x100 mètres (femmes). — Finale

1. France, 51''7/10 ; 2. Ecosse 52''4/10.

Saut en longueur (femmes). — Finale

1. Sellar (Ecosse), 5 m. 09 ; 2. Watt (Ecosse) ; 3. Michel (France) ; 4. Toulouse (France) ; 5. Mac Millan (Ecosse).

200 mètres plat (femmes). — Finale

1. Gray (Ecosse), 26'' 8/10 ; 2. André (France) ; 3. Stiegler (France) ; 4. Muddock (Ecosse) ; 5. Mac Kee (Ecosse).

VOLLEY-BALL

1. Lettonie, 3 victoires ; 2. Esthonie, 2 victoires ; 3. Brésil, 1 victoire ; 4. France.

PENTATHLON

1. Faes (Suisse), 3.546 points ; 2. Berzins (Lettonie), 3.162 points ; 3. Steers (Etats-Unis), 2.998 points ; 4. Cretain (France), 2.899 points ; 5. Fabre (France), 2.687 points ; 6. Fuchs (France), 2.598 points ; 7. Langers (Luxembourg), 2.557 points.

FOOTBALL-ASSOCIATION

Yougoslavie bat Luxembourg par 8 à 0

Belgique bat France par forfait

ESCRIME

Sabre individuel (Finale)

1. Fathallah (Egypte), après barrage, 5 victoires, 24 touches ; 2. Ruben Y. (Danemark), 5 victoires, 22 touches ; 3. Younes (Egypte), 4 victoires, 23 touches ; 4. Guindi (Egypte), 4 victoires, 27 touches ; 5. Boyreau (France), 4 victoires, 28 touches ; 6. Sheell (Norvège), 3 victoires, 26 touches ; 7. Rering (Hollande), 3 victoires, 29 touches ; 8. Warthoe (Danemark), 0 victoire, 35 touches.
- Fathallah bat Boyreau par 5 touches à 3 ; Fathallah bat Ruben Y. par 5 touches à 2 ; Fathallah bat Sheell par 5 touches à 3 ; Fathallah bat Guindi par 5 touches à 3 ; Fathallah bat Warthoe par 5 touches à 3.
- Ruben Y. bat Boyreau par 5 touches à 4 ; Ruben Y. bat Rering par 5 touches à 2 ; Ruben Y. bat Sheell par 5 touches à 1 ; Ruben Y. bat Guindi par 5 touches à 2 ; Ruben Y. bat Warthoe par 5 touches à 3.
- Younes bat Fathallah par 5 touches à 1 ; Younes bat Ruben Y. par 5 touches à 3 ; Younes bat Guindi par 5 touches à 2 ; Younes bat Warthoe par 5 touches à 2.
- Guindi bat Boyreau par 5 touches à 3 ; Guindi bat Rering par 5 touches à 1 ; Guindi bat Sheell par 5 touches à 4 ; Guindi bat Warthoe par 5 touches à 4.

Boyreau bat Younes par 5 touches à 4 ; Boyreau bat Rering par 5 touches à 3 ; Boyreau bat Sheell par 5 touches à 3 ; Boyreau bat Warthoe par 5 touches à 3.

Sheell bat Younes par 5 touches à 3 ; Sheell bat Rering par 5 touches à 2 ; Sheell bat Warthoe par 5 touches à 1.

Rering bat Fathallah par 5 touches à 4 ; Rering bat Younes par 5 touches à 3 ; Rering bat Warthoe par 5 touches à 2.

Les Jeux ont pris fin dimanche matin, par une épreuve sportive, suivie d'une clôture solennelle réalisée sans appareil. L'atmosphère troublée que nous traversons ne se prêtait guère à des manifestations d'envergure et, malgré la présence de S. A. S. le Prince Rainier, qui avait tenu à suivre un beau match de football, la cérémonie de clôture fut de courte durée.

En football, la Belgique battit la Yougoslavie par 2 buts à 1. Ce succès fut certainement la plus grosse surprise des jeux.

Les Belges, dominés en technique, luttèrent avec la plus ardente conviction, atteignant la mi-temps sur un score nul, Puis, ils bénéficièrent d'un but entaché d'un hors-jeu, au départ de l'avant-centre, mais la Yougoslavie rétablit l'équilibre par un tir de volée de son centre-avant, et il fallut un cross-shot de l'intergauche belge Plennevaux, passé à l'aile pour que le gardien yougoslave soit battu une deuxième fois.

La victoire des Belges fut saluée par la *Brabançonne* et par l'éclat joyeux des applaudissements nourris de leurs compatriotes.

Immédiatement après, M. Jean Petitjean, Fondateur des Jeux Universitaires, prononça le discours de clôture, en ces termes :

Avant de prononcer la clôture des VIII^{es} Jeux Universitaires, je tiens, au nom de la Confédération Internationale des Etudiants, à remercier S. A. S. le Prince Rainier de Monaco d'avoir bien voulu assister aux différentes manifestations. Je remercie également le Comité d'organisation des Jeux, en nous félicitant d'avoir pu les réaliser en conformité des règlements, des statuts et des traditions de la C.I.E.

Je félicite aussi tous nos camarades de l'Association des Etudiants Monégasques, qui nous auront aidé à laisser la meilleure impression dans l'organisation des Jeux du Comité de la C.I.E.

Je déclare, au nom de la Confédération Internationale des Etudiants, la clôture des VIII^{es} Jeux Internationaux Universitaires de Monaco.

Saluée par une longue ovation, la déclaration de M. Petitjean fut suivie par l'*Hymne Monégasque* écouté en silence par les spectateurs.

Alors retentit la sonnerie « Aux Champs », qui mettait fin à ces manifestations estudiantines, on peut dire qu'elles furent intéressantes au point de vue sportif, mais elles n'obtinrent pas le succès escompté, par suite des événements actuels.

S. A. S. le Prince Rainier a bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité National des Etudiants Monégasques. C'est un nouveau geste qui fera plus que jamais apprécier tout l'esprit sportif du jeune Prince qui a pu se rendre compte des efforts déployés par les membres du Comité d'organisation durant les huit journées des VIII^{es} Jeux Universitaires.

VARIÉTÉS

UN DES PÈRES DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

On vient de célébrer en Ardèche le quatre centième anniversaire de la naissance d'Olivier de Serres, collaborateur de Henri IV et l'un des pères de l'agriculture française. Il mérite plus d'ailleurs, qu'une commémoration locale, si éclatante soit-elle ; et à celle-ci ni le concours des autorités officielles ni les discours éloquents n'ont manqué. Olivier de Serres est une figure hautement représentative de son époque. Du point de vue humain, sa physiognomie demeure séduisante par plus d'un trait ; et sa grande œuvre, le *Théâtre d'agriculture et ménage des champs*, parue en 1600 et dédiée au roi, mérite à beaucoup d'égards le prestige dont elle a longtemps joui.

C'était un gentilhomme protestant qui fut mêlé malgré lui aux troubles de son siècle ; on l'ac-

cause même, bien que le fait soit contestable, d'avoir participé aux massacres commis par les réformés à Villeneuve-de-Berg en 1573. Ce qui est certain, c'est qu'il n'aspirait qu'à la tranquillité des champs. Aussi bien, après une jeunesse voyageuse, qui le conduisit en Allemagne et en Suisse (son père était devenu pasteur calviniste à Genève), se fixa-t-il dans son domaine du Pradel, où il passa la majeure partie de son existence. Il en fit une ferme modèle, dont le rayonnement s'étendait fort loin ; il y écrivit son livre, qui connut en 1675 dix-neuf éditions, que le dix-huitième siècle oublia un peu, qu'Arthur Young et Grégoire remirent en honneur à l'époque de la Révolution, et qui témoigne non seulement d'une science solide, mais d'une remarquable fraîcheur d'âme. La langue en est agréable et naïve ; et l'on se repose à cette lecture le cœur et l'esprit. Si l'on songe aux tumultes civils dans lesquels ces pages de bon aloi ont été accumulées, on ne peut se déprendre d'une profonde admiration pour la sérénité native de l'auteur. Voilà un homme auquel le contact avec la nature et la pratique la plus directe du sol n'ont inspiré qu'une philosophie souriante. C'est qu'il aimait la terre pour elle-même. Il ne lui demande pas autre chose que ce qu'elle peut donner, heureux seulement que sa maison eût été « plus logis de paix que de guerre », ainsi qu'il le souligne en sa préface.

Olivier de Serres est surtout connu pour l'impulsion qu'il a donnée dans la région du Vivarais à la culture du mûrier. Mais ses enseignements ont en réalité un caractère général et le *Théâtre d'agriculture* est une véritable encyclopédie rurale, dont les huit cents pages in-quarto traitent un peu de tous les sujets, depuis le blé et la vigne jusqu'aux confitures et à la chasse. Il est divisé en huit « lieux », dont les titres en attestent le caractère pratiqué :

1. Du devoir du ménager. — 2. Du labourage des terres à grains. — 3. De la culture de la vigne. — 4. Du bétail à quatre pieds. — 5. De la conduite du poulailler, du colombier, de la garenne, du parc, de l'étang, du rucher et des vers à soie. — 6. Du jardinage. — 7. De l'eau et du bois. — 8. De l'usage des aliments et de l'honnête comportement en la solitude de la campagne. Ce praticien nourri de culture classique et sous la plume duquel, comme chez tous les savants de son époque, les citations latines abondent, parle, en effet, en homme de l'art qui a cultivé lui-même sa terrasse, ses serviteurs menant une vie laborieuse et patriarcale. « J'ai montré, dit-il, les manières d'employer et cultiver les terroirs selon leurs divers qualités, situations et climats, de faire les nourritures des bêtes de ménage, en tant que j'ai pu avoir connaissance de telles choses, et par mon expérience et par mes visites. » Son ambition ne va qu'à exposer la meilleure manière de gérer un domaine et d'accroître son patrimoine, en quoi il rappelle les traités d'agriculture des anciens « Ainsi, le père et la mère de famille vivant et mangeant, non seulement ils entretiendront leur maison en l'état qu'il l'ont eue de leurs ancêtres, mais l'augmenteront en revenu : d'où sortiront les moyens de satisfaire à toutes dépenses honnêtes, pour eux, leurs enfants et leurs amis. Et avec telles commodités, passant doucement cette vie, s'acquerront l'honneur d'avoir vertueusement vécu en ce monde : laissant à leurs enfants, bien instruits et morigénés, leur terre en son état avec l'exemple de leur belle vie, richesse à priser par sur toute autre. Auquel point les bons ménagers parviendront par la bénédiction de Dieu. Et touchant les causes secondes (en bien labourant et épargnant) par la connaissance des terroirs, qui est le fondement de l'agriculture. »

C'est sur ces affirmations que s'achève le livre. Bien que le côté pragmatique y domine, une large part y est laissée à la connaissance raisonnée. En fait, Olivier de Serres a été le premier à substituer aux vieilles routines des méthodes d'exploitation qu'on pourrait presque qualifier de scientifiques. Certes, le goût du merveilleux n'est pas toujours absent de son œuvre : il croit aux vertus antipestilentielles de la licorne et à bien d'autres fables.

Mais, en ce qui concerne l'utilisation des terrains notamment, ses préceptes étaient sûrs et la postérité lui a rendu souvent hommage. « Il y a plus de trente ans que je les mets en pratique et je les trouve parfaits », écrivait en l'an X, à propos d'une édition nouvelle du *Théâtre d'agriculture*, Faujas, professeur au Muséum d'histoire naturelle. Aussi bien les résultats obtenus par Olivier de Serres étaient-ils tangibles dès son vivant. Amélioration des assolements, irrigation, accroissement des troupeaux, il n'est guère de domaine où son action ne se soit fait sentir. En particulier, il fit ressortir l'avantage des herbages pour l'agriculture et il mit le premier en usage les prairies artificielles. Le Pradel, au dire des contemporains, était devenu une véritable oasis agricole, fraîche et féconde, où se rencontraient toutes les cultures, sans oublier l'olivier comme en Provence, le houblon importé d'Angleterre, le maïs venu d'Italie.

... Tout cela n'empêcha pas le château d'être rasé en 1628, quelques années après la mort d'Olivier, son fils ayant été accusé de recevoir des troupes protestantes. Seule resta debout une tour à demi ruinée, qui s'imposa à l'émotion d'Arthur Young.

L'activité d'Olivier de Serres ne se limita cependant point à la mise en valeur du Pradel. Il lui arriva d'être appelé à Paris par Henri IV et par Sully, dont il devint le collaborateur. Lorsque le roi voulut établir en France l'industrie séricicole, il consulta Olivier ; et c'est pour répondre à la demande du souverain que l'agronome écrivit en 1599 son traité sur *La cueillette de la soie par la nourriture des vers qui la font*. Comme Henri IV, Olivier de Serres tenait au développement d'une industrie manufacturière, qui lui paraissait indispensable pour équilibrer la production agricole, au contraire de Sully qui préconisait la prépondérance exclusive de l'agriculture. On dirait qu'il avait deviné la structure mixte qui serait celle de l'économie française.

Au cours du dix-neuvième siècle, deux monuments ont été élevés à Olivier de Serres, l'un à Villeneuve-de-Berg, l'autre à Aubenas. Les cérémonies récentes qui ont eu lieu au Pradel ont consacré sa gloire. Elles ont occupé non seulement ses compatriotes, mais tout ce qui en France, et même en Europe, s'intéresse à l'agronomie. Elles ont fait revivre l'homme aussi bien que le praticien et le savant. Au fond, c'était peut-être en lui ce qu'il y avait de meilleur. Olivier de Serres fut surtout une volonté simple et droite mise en des temps difficiles au service de la terre. Saluons cet apôtre détendu de la religion rurale, où, de plus en plus, à l'heure présente, la bonne humeur disparaît...

Paul BASTID.

AVIS

Les créanciers de la Société *Crédit Economique Moderne*, ayant son siège à Monaco, 5, rue Grimaldi, sont priés de bien vouloir faire connaître leurs titres de créance, à M. Joseph Massa, Expert-Comptable, 31, rue de Millo, Monaco.

**SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE
INTERNATIONAL INVESTMENT COMPANY**
Au Capital de 1.000.000 de francs

Messieurs les Actionnaires de l'*International Investment Company* convoqués par le Conseil d'Administration en Assemblée Générale ordinaire, le samedi 26 août 1939, à 15 h. 30 au siège social, villa Riza Abad, 37, avenue Hector-Otto, à Monaco-Condamine ont délibéré sur l'ordre du jour suivant :

1° Libération totale des actions.

Cette résolution a été adoptée et le capital se trouve entièrement versé.

Le Conseil d'Administration.

BULLETIN DES OPPOSITIONS sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploite de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 août 1938. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 301.649, 302.553, 303.098, 303.099, 303.100, 303.135, 303.177, 306.414, 308.039, 311.431, 312.545, 312.781, 313.271, 313.272, 313.273, 313.405, 313.610, 313.611, 313.612, 315.547, 316.276, 317.657, 319.429, 319.970, 321.170, 321.171, 321.172, 321.173, 321.194, 321.195, 321.196, 321.197, 321.198, 324.727, 329.238, 334.333, 334.334, 335.791, 335.836, 336.428, 337.410, 337.486, 339.554, 339.691, 343.003, 343.004, 346.565, 347.068, 348.631, 348.620.

Exploite de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 avril 1939. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 8.290, 13.071 et 327.874.

Exploite de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680

Exploite de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 % 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.

Exploite de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 423.969, 423.987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.

Mainlevées d'opposition.

Exploite de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 juin 1938. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495.138 à 495.147.

Titres frappés de déchéance

Du 1^{er} juillet 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38.072.

Du 15 juillet 1938. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44.620 et 53.447.

Du 31 mars 1939. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 53.526 et 53.527.

Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.

Le Gérant : Charles MARTINI

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique Avant Tout, par le Texte et par l'Image, a publié un Splendide Volume-Album, n° 114, qui vous séduira :

MAISONS ET INTÉRIEURS Nationaux et Régionaux

Aux Réalisations d'art Régional, importante synthèse d'exemples de mise en œuvre et en valeur, des Meubles de nos Provinces Françaises, dans les Maisons de nos Cités et de nos Campagnes, s'ajoutent, dans ce Numéro, en un clair contraste, autant d'éléments décoratifs de Maisons et d'Intérieurs types de la France d'Outre-Mer et de plusieurs Nations. Tous vous fournissent des éléments d'appréciation intéressants ; tous sont générateurs d'idées jolies, multiples, ingénieuses, dont vous tirerez d'heureux et intéressants partis. (Le n° Extr. 114 : 12 fr. franco, Etr. 16 fr.)

Demandez Notices et dépliant illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris-6°.

JARDINS ou Amphithéâtre

Tout le versant du coteau stylié de la Villa Champ-Fleuri (à M. Vagliano, à Cannes, Alpes-Maritimes), aménagé en une succession de terrasses, présente un étagement d'Architecture végétale et fleurie, aimablement ordonnée.

Chaque élément constitue un Jardin complet sur une surface restreinte, autant de modèles auxquels s'ajoutent 3 autres modèles de Jardins de Banlieue. Ce Numéro étant consacré aux Jardins et aux Fleurs, vous fournit plus de 100 autres Articles et Conseils pratiques, illustrés de 86 photographies.

Tout ce qui Rappelle et Tout ce qui Récrée fait partie du Programme de

VIE A LA CAMPAGNE

Elle est ainsi la Revue très Complète, très Vivante de tous ceux qui vivent à la Campagne, et de tous ceux — innombrables — qui aspirent à fuir, ne serait-ce qu'une fois par semaine ou par mois, la Ville pour les Champs.

(Le n° 429 : 10 fr. franco).

Demandez Notices et dépliant illustrés gratuits à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris-6°.

CHAQUE SEMAINE, LISEZ MINERVA

la grande revue illustrée.
Ses contes et ses romans,
ses rubriques de mode, de
beauté, de conseils pratiques,
ses bonnes recettes
culinaires, ses élégants
modèles de tricot, ses
articles documentaires, ses
interviews, ses reportages,
ses échos d'actualités,

font de

MINERVA

l'hebdomadaire
de la femme moderne
Sa présentation séduit. Sa
lecture retient. C'est le journal
féminin le plus divers, le plus
complet.

En vente partout : le n° 1 fr. 25

**Spécimen gratuit
sur demande**

à

MINERVA

1, rue des Italiens, Paris-9°

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO
Téléphone 212.75

POUR LOUER OU ACHETER

Immubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL
Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

30, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.76

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIERE ET FILS

18, B° DES MOULINS - MONTE-CARLO
ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS
TÉLÉPHONE : 020.08